

POLITIQUE

politique.union@sonapresse.com

PDS/Fin du 3e congrès: Ndaot Rembogo reconduit à la présidence



Photo: Adjai Ntoutoume

En avant-plan, les nouveaux membres du directoire du PDS.

Adjai NTOUTOUME
Libreville/Gabon

OUVERTS vendredi dernier, les travaux du 3e congrès ordinaire du Parti pour le développement et solidarité sociale (PDS) ont pris fin samedi à Owendo avec la reconduction de Me Séraphin Ndaot Rembogo à la tête de ce parti de l'opposition modérée.

Selon les délégués venus des neuf provinces du Gabon, ces assises se sont achevées sur une note de satisfaction générale. L'un des objectifs assignés à cette réflexion était le renouvellement des instances dirigeantes de cette formation politique qui se réclame de l'opposition "démocratique" et "républicaine".

Outre le renouvellement de leur confiance à Séraphin Ndaot Rembogo, le délégués ont confirmé Blaise Nguimbi au poste de vice-président. De même, Jean de Dieu Yembit Mangala conserve son fauteuil de secrétaire général. À noter que le nouveau bureau ainsi mis en place a été immédiatement installé par le doyen en âge des "Bâtisseurs", Gilbert Avika.

Dans son allocution de clôture des assises, le président fraîchement reconduit, Séraphin Ndaot Rembogo, a d'abord adressé ses félicitations à l'ensemble des congressistes venu de toutes les régions du pays, pour leur sa-

voir-être et l'osmose qui a prévalu lors de cette grand-messe politique. Laquelle avait pour thème central, a-t-il souligné "la reconquête des espaces". Cela dans la perspective des élections générales (locales, législatives et la présidentielle) de l'année 2023. C'est fort de cela que le leader du PDS, par ailleurs président du Conseil national de la Démoc-

ratie (CND), a magnifié l'importance que revêtent la reconquête des espaces perdus et la conquête de nouveaux. Non sans indiquer que cette mission confortera assurément leur position pour les prochaines échéances électorales, car doté d'une direction du parti revigorée et devant s'appuyer sur un corpus statutaire et réglementaire amélioré.

La Semaine Devoir de pédagogie

LA gestion de la riposte et de la lutte contre la pandémie de Covid-19 a encore été parmi les principaux sujets d'actualité dans notre pays, durant la semaine écoulée. Et pour cause, la Cour constitutionnelle, qui avait été saisie par le Copil citoyen pour demander l'annulation du décret relatif aux nouvelles mesures gouvernementales, a rendu sa décision vendredi soir. Tout comme la saisine du Conseil d'État par les parlementaires (députés et sénateurs) de l'opposition pour dénoncer l'illégalité des mesures jusque-là en vigueur, pour cause d'absence de décret de promulgation de la loi portant ratification de l'ordonnance prorogeant l'état d'urgence sanitaire au Gabon. Une initiative qui a du reste suscité une réaction du gouvernement par la voix de la ministre d'État en charge des Relations avec les Institutions constitutionnelles... Sur la saisine du Copil citoyen, on soulignera qu'après examen de la requête, la haute juridiction constitutionnelle a estimé que l'argumentaire du requérant n'est pas pertinent au point d'entraîner l'annulation du texte attaqué. Ainsi, elle donne raison à l'Exécutif. Par conséquent, ledit décret devient applicable.

À partir de là, les décisions de la Cour constitutionnelle n'étant susceptibles d'aucun recours, le Copil citoyen n'a plus d'autre choix que de considérer que la bataille juridique qui l'opposait depuis plusieurs mois au gouvernement a désormais connu son épilogue. Pas forcément parce que, au-delà de l'aspect juridique, d'aucuns ne peuvent soupçonner le gouvernement de velléités à imposer le vaccin aux populations, toute chose qui fonde aussi la démarche du Copil citoyen... Loin s'en faut. Mais parce que les décisions des juges constitutionnels s'imposent à tous. À partir de là, le gouvernement ne doit pas dormir sur ses lauriers en se cachant derrière le principe, ô combien discutable, selon lequel "nul n'est censé ignorer la loi". Au contraire, ses départements, en première ligne dans la riposte contre la Covid-19 doivent penser une stratégie de communication tendant à mieux expliquer les nouvelles mesures. Cela à destination aussi bien des citoyens civils que des forces de l'ordre. Le tout afin d'éviter des bavures, comme on n'en a connu à certains moments... Que dire sur la sortie des parlementaires de l'opposition, et la réaction du gouvernement? Sauf s'interroger si les 25 jours accordés au chef de l'État pour promulguer les lois partent de la date de l'envoi du texte au gouvernement ou à partir de sa sortie de la Cour constitutionnelle pour le contrôle de la constitutionnalité. Si c'est la première hypothèse, les parlementaires ont raison. Dans le cas contraire, c'est le gouvernement qui détient la vérité.

ONDOUBA'NTSIBAH